

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011
--

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, Mme DUBOST, M. CHAUBET, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, Mlle AMARI, Mlle ROTH, Mme BENQUET, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : M. REIG à Mme FRAPPIER; Mme FLORES à Mme RABINOVITCH ; M. BIEBER à M. RODRIGUES; M. VIVES à M. BAYONNE ; M. LAMOUR à M. PECHAMAT.

ABSENTS: M. MAROC, M. MAMERI

1. ACQUISITION FONCIERE

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la commune achète la propriété MAULOUBIER de 1 678 m² située 2 Rue des Ecoles afin de constituer une réserve foncière. En effet, les parcelles AD299, 300 et 301 sont limitrophes du groupe scolaire et de son entrée. Ce terrain pourra permettre à l'avenir de faire évoluer cet équipement public en fonction des besoins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte que la commune acquière ce bien au prix estimé par le service des domaines de 320 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte ou à défaut Mme FRAPPIER 2nd adjoint en cas d'absence de M. le Maire.

2. FINANCES :

- **Décision modificative n°3- Budget primitif 2011 de la commune**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire pour l'acquisition de la propriété MAULOUBIER à Beuzelle et l'ensemble des frais associés à la vente.

En conséquence, il convient d'adopter la décision modificative suivante:

Dépenses d'investissement :

Art 2115 Terrains bâtis	+ 330 000 €
-------------------------	-------------

Dépenses d'investissement :

Art 2313 Opération-87	- 330 000€
-----------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : aménagement de l'esplanade du 14 juillet**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de construction d'un mur mitoyen entre une propriété privée et une parcelle publique rue de l'église, et la fourniture et pose d'un portail donnant sur le parking public de l'Esplanade du 14 juillet à Beuzelle dont le montant s'élève à 14 243.40€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : construction d'une toiture sur le préau de l'école maternelle des Mésanges**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de construction d'une toiture sur le préau de la cour extérieure de l'école maternelle des Mésanges à Beuzelle dont le montant s'élève à 11 900.00€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : aménagement d'une aire de jeux sur un espace vert public**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de réalisation d'une aire de jeux de plein air sur un espace vert à proximité d'une école maternelle et d'une crèche parentale, rue de la Caille à Beauzelle dont le montant s'élève à 34 554.00€ HT.

3. Approbation d'une convention de servitude de passage au profit de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) au Jardin de Garonne lieu-dit Latché

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sollicite de la commune l'institution d'une servitude de passage au Jardin de Garonne lieu-dit Latché pour l'établissement d'un déversoir de soutirage et ses installations techniques, en remplacement des équipements existants obsolètes.

Pour mener à bien cette opération, une convention entre GRDF et la ville de Beauzelle doit être mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4. REGIE MUNICIPALE :

- **Remboursement du solde de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser le solde de restauration scolaire et garderie, pour clôture de compte, pour trois familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) autorise le remboursement du solde.

Informations sur les décisions du Maire

- *Afin de réaliser une toiture sur le préau de l'Ecole des Mésanges, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise E2MD.*
- *Afin d'aménager une aire de jeux, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société BENITO France SARL.*